



Compromis de vente et debut des travaux

Par **marantojim**, le **30/06/2008** à **14:25**

Nous avons signé un compromis de vente pour une maison en VEFA le 15 janvier 2008.

Sous notre demande, le promoteur nous a envoyé un papier signé stipulant que les travaux de notre maison démarreraient avant le 15 mai 2008, et ce avant l'expiration du délai de réflexion des 7 jours après signature du compromis. En effet, nous avons menacé de nous rétracter si nous n'avons pas de date précise de début des travaux.

Aujourd'hui, c'est à dire le 30 juin, les travaux ont effectivement démarré pour une partie du lotissement, mais rien n'a été fait pour notre maison.

Malgré nos nombreux appels, le promoteur ne nous a toujours pas informé du début réel des travaux.

Sachant que nous ne sommes pas encore passés chez le notaire, mais que nous avons déjà même versé un acompte de 5% (pas encore encaissé), avons-nous les moyens juridiques de demander l'annulation du compromis de vente et la restitution du dépôt de garantie, en s'appuyant sur la lettre que nous avait envoyée le promoteur (lettre dans laquelle il "s'engage" à démarrer les travaux de notre maison avant le 15 mai)?

Cordialement.

Par **journey63**, le **02/07/2008** à **11:37**

vous pouvez demander l'annulation de la vente si votre prescription était stipulée dans le

compromis. l'acompte sera remboursé.

sinon négociez